

# MOTOCROSS

## HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: Auribail MX Park

DATE: 27 ET 28 JUILLET 2024

LIEU:



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
9H00	12H00	Contrôles administratifs		
9H00	12H00	Contrôles techniques		
14h 00		Briefing COMMISSAIRES		
14H30	14H40	Essais Libres	MX 1	10'
14h45	14h55	Essais Libres	MX 2	10'
15H00	15H10	Essais Libres	125	10'
15h15	15h30	Essais Libres	OCCI 85	15'
15h35	15h50	1 Test depart Essais Chronométrés	MX 1	15'
15h55	16h10	1 Test depart Essais Chronométrés	MX 2	15'
16h15	16h30	1 test depart Essais Chronométrés	125	15'
16h35	16h50	1 Test depart Essais Chronométrés	occi 85	15'
17H45	18H	COURSE SPRINT	MX1 MX2 125	6T
18H00	20H00	PAUSE REPAS		
20H00	20H15	Manche 1	MX 1	10'+1T
20H20	20H35	Manche 1	MX 2	10'+1T
20H40	20H55	Manche 1	125 CC	10'+1T
21H00	21H15	Manche 1	OCCI 85 CC	15'+1T
21H20	21H35	ENTRACTE		
21H40	21H55	1/2 FINALE 22 PILOTES	MX 1 MX 2	10'+1T
22H00	22H15	REPECHAGUE 5 PILOTES	MX 1 MX 2	10'+1T
22H20	22H35	Manche 2	125 CC	10'+1T
22H40	23H00	Manche 2	OCCI 85 CC	15'+1T
23H 00	23H15	Remise des Prix 85 CC		
23H20	23H40	DUEL 8 MEILLEURS CHRONO	125 MX 1 MX 2	20'
0h00	0h40	FINALE PAR ELIMINATION	OPEN 125 MX1 MX2	40'
0h45		Remise des Prix	125cc MX1 MX 2	

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



**MOTO-CLUB:** Auribail MX Park  
**E-MAIL:** coudercgilbert@gmail.com  
**TÉLÉPHONE:** 06/77/17/71/45  
**ORGANISATEUR TECHNIQUE:** Couderc Gilbert n° 272821

**N° D'ÉPREUVE FFM:** 145  
**DATE:** 27:07:24 au 28/07/24  
**LIEU:** Auribail

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Raynaud Pierre	Licence :	226309
Président du Jury ou Arbitre*	Leveque Roland	Licence :	287523
Membre du Jury	Lavedan Herve	Licence :	415572
Membre du Jury	Lauret Charles	Licence :	136289
Commissaire technique responsable	Boy Daniel	Licence :	215067
Responsable du chronométrage	LMOC	Licence :	

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat occi 85	9ans	15 ans	85cc	45 €
Open MX 125	13 ans		125	48€
Open MX 1	15ans		251cc A 650 cc	48€
Open MX 2	15 ans		126 cc A 250 CC	48€

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

**NON**     **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉRÉCALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Doc TACSIN TONY</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>14</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>1</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>MURET 31</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>15</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>AURIBAIL MX PAEK</b>	Longueur du circuit .....	<b>1140</b>
Adresse .....	<b>PEYRET 31190 AURIBAIL</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>5</b>
		Largeur de la grille .....	<b>33</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>70</b>
		Nombre d'OCP* .....	<b>13</b>
		*Officiels Commissaires de Piste	

**CAPACITÉ MOTO :**  
Pendant les essais : **39**  
En manche : **33**

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**  
Pendant les essais : ...  
En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU PHOTO-CLUB

DATE: 19/05/24

**AURIBAIL MX PARK**  
31190 AURIBAIL

*[Signature]*

VISA DE LA LIGUE

DATE: 20/05/2024



VISA DE LA FFM

DATE: 24/05/2024  
NUMÉRO: 24/0572



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org

*[Signature]*